



## Le Conseil du CSDCCS adopte un budget équilibré pour 2010-2011

**Toronto, le 28 juin 2010** – Le Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud a adopté, lors de la séance ordinaire du Conseil du 23 juin 2010, un budget équilibré de 170 millions de dollars pour l'année scolaire 2010-2011.

« Notre budget est basé sur une prévision d'augmentation de 1,6 % du nombre d'élèves et représente bien les priorités et réalités du CSDCCS, a exprimé Yves Lévesque, le président du Conseil. Le budget présente cependant des défis de taille : les coupures budgétaires annoncées par le gouvernement auront un impact dans plusieurs secteurs de dépenses, dont le fonctionnement et l'entretien des installations. Les coupures ne permettront pas de bonifier certaines initiatives et stratégies gagnantes mises en place dans certaines écoles. Je souligne le travail éclairé de nos conseillères et conseillers scolaires qui ont composés avec ces exigences pour maintenir de façon satisfaisante l'intégrité des services à nos élèves et nos communautés. »

« Bien que le Conseil ait du faire face à une perte de revenus de 1,1 million de dollars en provenance du service d'entretien et de la subvention pour les écoles éloignées, nous sommes heureux d'avoir pu compléter le processus budgétaire en obtenant la validation du Conseil. Le budget tient compte des quatre domaines stratégiques, qui visent à amener les élèves sur le chemin de la réussite, et ce, tant au niveau académique que sur le plan culturel et religieux. Je tiens donc à remercier tous les membres du personnel du CSDCCS pour leur excellent travail, de même que toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin au processus budgétaire, » a pour sa part affirmé Réjean Sirois, directeur de l'éducation.

Le budget prévoit des augmentations dans les domaines suivants, en respect des conventions collectives et de la formule de dotation du Ministère :

- Les salaires du personnel enseignant et du personnel de soutien ont été majorés de 3 % afin de refléter les ententes collectives ;
- Les budgets des écoles ont été majorés de 2 % pour suivre le taux d'inflation ;
- Certains pourcentages des avantages sociaux des membres du personnel ont été augmentés ;
- Le transfert des projets externes vers les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), permettant :
  - La mise en œuvre du cadre pour l'efficacité des écoles ;
  - Les initiatives de tutorat dans le cadre du Partenariat d'interventions ciblées de l'Ontario (PICO) ;
  - Le développement des programmes de Majeure Haute Spécialisation (MHS) ;
  - L'embauche de personnel pour le volet d'expertise comportementale.
- Un ajout de postes de membres du personnel enseignant, de bibliotechniciennes et bibliotechniciens, d'orienteurs et de concierges afin de suivre la croissance des effectifs du Conseil et de refléter la formule de dotation du Ministère. L'ajout de postes de membres du personnel enseignant s'explique d'autant plus par le respect des exigences du ministère de l'Éducation relativement à la taille des classes, de la poursuite du programme axé sur la réussite des élèves (PARÉ) et de la mise en œuvre de l'actualisation linguistique du français (ALF) et du programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA) ;
- Un ajout au budget de surveillance du midi pour le temps de préparation des membres du personnel enseignant de la maternelle et du jardin (autres que ceux qui font partie du PAJE) ;
- Un financement additionnel pour l'embauche des enseignants spécialisés et afin de permettre d'augmenter de 10 minutes par semaine le temps de préparation ;
- Un ajout de budget pour la Communauté d'apprentissage professionnelle (CAP) afin de refléter les ententes collectives ;
- Une hausse du budget pour la mise en œuvre du programme *Littératie +*, qui vise à permettre aux élèves de solidifier leurs bases en littératie et en numératie ;
- Un ajout de postes d'éducatrices et éducateurs de garderie dans le cadre du Programme d'apprentissage des jeunes enfants (PAJE) ;



- Un ajout de budget pour le démarrage des garderies des écoles élémentaires catholiques Saint-Antoine (Niagara Falls), Saint-Joseph (Port Colborne) et pour le centre francophone de la petite enfance à Fort Erie.

Par ailleurs, le budget a été élaboré pour respecter les paramètres suivants :

- Un fonctionnement et un entretien adéquat des installations scolaires ;
- Le maintien du programme d'enseignant accompagnateur, soit une stratégie gagnante préconisée par le Conseil et qui a eu un impact direct sur le rendement scolaire des élèves ;
- L'incorporation des initiatives du Ministère par rapport à l'entente provinciale avec les unités syndicales ;
- Aucune majoration du budget de fonctionnement des services pédagogiques et administratifs.

L'adoption du budget vient ainsi clôturer l'exercice budgétaire, lequel avait été amorcé en mars 2010 par une consultation publique auprès des écoles et des partenaires du Conseil. Le budget reflète l'engagement du Conseil envers la prestation d'une éducation de qualité, visant la réussite de chaque élève.

-30-

Pour renseignements :

**Mikale-Andrée Joly**

Directrice des communications stratégiques

Tél : 416-397-6564, poste 3130

Courriel : [mjoly@csdccc.edu.on.ca](mailto:mjoly@csdccc.edu.on.ca)